

COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

CRCM240918

--°°0°°--

1 – PV Séances des 16 avril, 12 juin et 25 juin 2018 : Adoption

PV 16 avril : adopté à l'unanimité

PV 12 juin : adopté à l'unanimité

PV 25 juin : observation de M. Dupuis qui aurait souhaité une synthèse plus développée sur la discussion concernant le PAPI car selon lui cela donne l'impression que le conseil a accepté sans discussion.

Mme Régnier demande des nouvelles des portes-vélos : des emplacements ont été définis mais pour les ancrer il faut enlever des pavés, cela demande plus de travail : programme en cours. PV adopté à l'unanimité.

2 – PERSONNEL COMMUNAL

Créations de postes -

Proposition de création d'un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1/10/2018 suite à un glissement de poste et une disponibilité. Actuellement l'agent est en CCD depuis 2 ans et donne satisfaction.

Proposition de création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1/11/2018 suite à une mise en retraite au 1/9/2018 pour faire face à la masse de travail.

Plusieurs conseillers regrettent la prise de décision du maire sans concertation préalable = **14 POUR 5 ABSTENTIONS** (Porquet, Thueux, Leclercq, Hareux, Graveline).

3 – PATRIMOINE

Classement au titre des monuments historiques -

Monsieur le maire informe l'assemblée que la direction de la culture et des patrimoines du conseil départemental de la Somme propose le classement du tableau représentant le Martyre de sainte Lucie, tableau du 17^{ème} siècle situé dans l'église saint-Wulphy, suite à l'avis de la commission départemental des objets mobiliers du 25 janvier 2017 : **19 POUR**

4 – AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Charges transférées – compétence ordures ménagères -

M. le maire fait part d'une délibération du conseil communautaire en date du 06 septembre 2018, approuvant à l'unanimité la révision dérogatoire libre des charges transférées Voirie et OM – Déchetteries de l'ex CC Authie-Maye et le retrait de ces charges transférées du tableau des attributions de compensation,

La commune est intéressée par la révision dérogatoire libre et il propose :

- d'adopter le rapport de la CLECT (cf. pièce jointe), de supprimer les charges transférées « VOIRIE » et « OM-déchetteries » du tableau des attributions de compensation et d'adopter le nouveau tableau des attributions de compensation = **19 POUR**

Charges transférées – compétence GEMAPI -

Le maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 11 septembre 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté, à la majorité, le rapport d'évaluation des charges transférées relatif à la nouvelle compétence « GEMAPI ».

Après avoir donné les informations nécessaires à l'assemblée, le conseil municipal approuve le rapport d'évaluation des charges transférées relatif à la nouvelle compétence « GEMAPI » = **19 POUR**

5 – FINANCES

Taxe de séjour -

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 août 1995 la commune a instauré la taxe de séjour sur son territoire. Il rappelle que par délibération en date du 12 octobre 2017 le conseil municipal s'est opposé à l'instauration d'une taxe de séjour communautaire et continue de fait à collecter sa taxe de séjour.

Il informe l'assemblée que selon la loi de finances rectificative pour 2019 de nouvelles dispositions concernant la taxe de séjour sont à mettre en place.

Taxe de séjour au réel

Palaces 2.30 €

Hébergements **5 étoiles** : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme = 0.95 €

Hébergements **4 étoiles** : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme = 0.90 €

Hébergements **3 étoiles** : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme = 0.85 €

Hébergements **2 étoiles** : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme /

Villages vacances 4 et 5 étoiles = 0.80 €

Hébergements **1 étoile** : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme /

Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles + chambres d'hôtes = 0.75 €

Hébergements sans classement ou en attente de classement, à l'exception des hébergements de plein air et des chambres d'hôtes = 5 % sur le coût de la nuitée

Taxe de séjour au forfait (mode calcul : capacité d'accueil – nombre d'emplacements x 3 personnes- x70 nuitées x valeur de la taxe x abattement)

Les terrains de camping, les terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

+ **emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement** touristiques par tranches de 24 heures = 0.50 €

Les terrains de camping, les terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

Les ports de plaisance = 0.20 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 : **19 POUR**

Budget général : DM n° 3 –

19 POUR

Budget assainissement : DM n° 1 –

19 POUR

Budget général : subvention supplémentaire –

M. le maire informe qu'il est saisi d'une demande de subvention complémentaire de la part du Comité de Jumelage RUE – BORGENTREICH suite à la réception des Allemands les 15 et 16 septembre.

Il propose de statuer sur l'attribution d'une subvention de 1 200 € : **14 POUR** (Renard, Hoiret, Loy, Régnier, Graveline, conseillers ne participent pas au vote étant membres de cette association).

Budgets eau et assainissement : créances éteintes –

Pour un montant de 872.90 € : **19 POUR**

Modification régie patrimoine –

M. le maire propose de compléter les tarifs votés en date du 16 avril 2018 par la création d'un tarif « tablier » à 12.50 € et d'un tarif « porte-clés » à 4.50 € : **19 POUR**

6 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

Questions du groupe de M. Dupuis :

1/ Difficultés de stationnement des voitures aux abords de la gare SNCF de RUE –

M. le maire fait un point sur les avertissements qui ont été distribués aux véhicules mal stationnés, gênant les manœuvres des cars. Le problème du manque de places de parking est évident, mais pour l'instant l'estimation du terrain appartenant à la SNCF n'est toujours pas connu et les finances 2018, voire 2019 ne peuvent pas absorber son achat. Pour autant ce projet est toujours d'actualité.

2/ Dépose crucifix chemin de Saint-Jean (placette près du passage à niveau) –

M. le maire informe qu'un programme de rénovation est en cours avec une participation de BS3V : 3 crucifix sont concernés et il devenait urgent d'intervenir, cela fait partie de l'entretien du patrimoine rural. Après réhabilitation, les crucifix seront remis en place.

3/ Salle polyvalente rue du Four –

Une mise au point est demandée concernant la remise des clés, l'utilisation de la salle polyvalente comme salle associative. Une demande d'équiper les deux salles de stores occultants.

M. le maire explique qu'actuellement il n'y a qu'un seul jeu de clés, pour autant les clés sont remises le matin pour une utilisation seulement l'après-midi. Sont évoqués les questions de responsabilités et la notion de nettoyage de la salle dont il faut tenir compte. Concernant les équipements annexes, ils seront vus ultérieurement en fonction des finances de la commune.

Mme Hareux signale qu'elle a eu de bons retours concernant la résidence pour seniors, les locataires en place sont très satisfaits. Elle demande des nouvelles des terrains Dufossé : décision du TA toujours en attente. Elle signale à nouveau le fait que ce sont les employés communaux qui s'occupent toujours des fuites du toit au groupe scolaire, elle estime de la Com de Com pourrait s'en occuper.

M. Graveline réitère des informations concernant l'avancement des travaux sur le trottoir rue du Château devant la résidence de l'OPSOM mise en service il y a bientôt 2 ans. Les entreprises sont relancées régulièrement. Même problème rue du Bastion concernant l'effacement des lignes et au groupe scolaire depuis les travaux de réhabilitation des réseaux.

Mme Régnier remercie pour la taille de haie à l'angle du parking au groupe scolaire.

Situation de trésorerie au 25 juin 2018 : 3 870 278.07 € malgré de grosses dépenses concernant les réfections de toitures.

M. le maire annonce le goûter des aînés le 14 octobre, ainsi que la journée pour les risques cardio-vasculaire le 12 octobre à la salle des fêtes du Beffroi.

SEANCE LEVEE A 21 H 50

